



16ème législature

Question N° : 18298	De M. Francis Dubois (Les Républicains - Corrèze)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance, jeunesse et familles		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Conclusions du rapport surexposition des enfants aux écrans	Analyse > Conclusions du rapport surexposition des enfants aux écrans.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Date de changement d'attribution : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Francis Dubois appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles sur les conclusions du récent rapport d'experts intitulé « À la recherche du temps perdu ». Ce document alerte sur « la réalité de l'hyperconnexion subie des enfants » et sur les conséquences pour leur santé, leur développement cognitif et leur avenir ainsi que sur l'avenir de la société et de la civilisation. Aujourd'hui, en France, seul un enfant de 2 ans sur dix n'est pas du tout exposé aux écrans. Plus de la moitié des 8-11 ans ont déjà un compte sur TikTok. L'âge moyen d'acquisition du premier *smartphone* est de 11 ans et le temps d'écran à cet âge est d'environ 2 heures 30 par jour. Chez les 16-19 ans, il dépasse les cinq heures. Dans leurs conclusions, les experts estiment que « les écrans ne sont pas à l'origine de troubles du neurodéveloppement » mais appellent à la « vigilance » pour « éviter l'amplification de symptômes ». Ils évoquent notamment la nocivité des réseaux sociaux, « facteur de risque » de dépression ou d'anxiété en cas de « vulnérabilité préexistante ». Par ailleurs, « le niveau d'exposition des enfants » à des contenus pornographiques et violents « apparaît alarmant ». Le rapport remis préconise donc d'interdire les écrans avant 3 ans, d'ouvrir ensuite les écrans entre 3 ans et 6 ans avec un accès « fortement limité » et des contenus de qualité éducative avec un accompagnement par un adulte, de réserver les téléphones connectés à internet aux plus de 13 ans et les réseaux sociaux aux plus de 15 ans. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'elle compte prendre, et dans quels délais, pour préserver les enfants des dégâts majeurs que peut causer l'exposition massive aux écrans sur leur développement cognitif ; il en va de l'avenir de toute une génération.